



Péribonka, le 18 juillet 2005

Une division d'Hydro-Québec

**Projet Péribonka**

**HQ/BAU-104 PÉRIBONKA/PAROIS ÉTANCHES**

Projet Péribonka

Appel de soumission 11576283 – Commande 4501355682

Construction des parois étanches du barrage et de la digue "A"

BAUER FONDATIONS CANADA INC.

**À l'attention de Monsieur Michel Gavillet, directeur de projets**

**Réf. : Notre rencontre du vendredi, 15 juillet 2005 à 10 h 15 min**

**Objet : Relations de travail - CCQ - Syndicats**

Monsieur Gavillet,

Dans son souci d'apporter une aide dans l'adoucissement des relations de travail et ainsi prévenir un débordement de celles-ci au chantier de Péribonka, Hydro-Québec a tenu des discussions avec les différents intervenants. Nous voulons consigner ces discussions ainsi que les demandes particulières que nous vous avons faites lors de notre rencontre.

Dans un premier temps, nous avons tenu une conférence téléphonique avec M. [REDACTED] et Mme [REDACTED] de la Commission de la Construction du Québec.

Comme constat, il a été mentionné qu'aucun des employés de Bauer n'est inscrit officiellement à la CCQ malgré le fait que Bauer a déjà en main depuis le 11 mars dernier une lettre de la CCQ lui permettant d'obtenir les numéros d'assurances sociales des employés spécialisés venant de l'extérieur du pays. Nous vous rappelons que la loi québécoise exige que les travailleurs aient un numéro d'assurance sociale avant d'obtenir un certificat de compétence (ou une exemption pour ce certificat) pour œuvrer sur les chantiers de construction au Québec.

Comme mesure exceptionnelle, la CCQ a même accepté, suite à notre rencontre du 14 juillet, d'émettre des lettres d'exemption provisoire d'ici le 22 juillet, à la condition que les documents de Bauer lui parviennent au plus tard le 20 juillet.

Dans un deuxième temps, nous avons tenu une conférence téléphonique avec les représentants syndicaux de la FTQ, MM. [REDACTED].

La FTQ sait que les travailleurs étrangers de Bauer ne sont pas enregistrés à la CCQ et qu'ils n'ont pas leur exemption ou leur certificat de compétence pour œuvrer sur les chantiers du Québec. De plus, ces travailleurs ne peuvent exécuter aucun travail de type occupationnel sur le chantier et cette revendication de la FTQ sera surveillée de près. Les représentants de la FTQ mentionnent qu'aucune dérogation à cette règle ne sera tolérée de leur part à l'avenir.

.../2  
n.l.

Pour l'obtention des cartes d'exemption de la CCQ, il est convenu d'accorder un sursis à Bauer jusqu'à la fin du mois d'août 2005. M. Gavillet s'engage à régulariser la situation à l'intérieur de ce délai.

Fin de la conférence téléphonique.

Hydro-Québec met en garde Bauer de respecter les exigences de la Loi du travail du Québec et d'aviser **formellement** tous ses travailleurs de s'y conformer. Elle précise même que si un manquement survient de la part d'un ou de plusieurs des employés de Bauer, la sécurité industrielle se verra dans l'obligation d'expulser ce ou ces travailleurs. **Les règles et les lois du Québec doivent être respectées et Bauer s'est engagée par contrat à respecter ces lois.**

Lors de l'entretien qui se continue avec vous en présence de M. [REDACTED], il est entendu et Bauer s'engage à ce que :

- Toutes les demandes pour l'obtention du numéro d'assurance sociale pour le personnel étranger de Bauer soient expédiées par l'intermédiaire d'un bureau d'avocats pour accélérer le processus administratif dans la semaine du 18 juillet.
- D'ici mardi soir le 19 juillet 2005, les demandes d'exemption pour les travailleurs présents au chantier soient expédiées à la CCQ à l'attention de M. [REDACTED].
- Les instructions soient données aux employés de Bauer pour leur préciser qu'aucun travailleur de Bauer ne peut faire un travail de type occupationnel sur le chantier. La liste du personnel et/ou des postes prévus et réservés à Bauer est annexée à cette lettre. Tous et chacun des employés de Bauer ne peuvent exercer que le rôle décrit à cette liste.

Il est bien entendu que ces discussions et demandes particulières seront transmises à M. [REDACTED] de Bauer Spezialtiefbau en Allemagne afin de s'assurer que les mesures décrites ci haut soient mises en œuvre. Nous exigeons que les instructions aux travailleurs de Bauer, concernant le type d'occupation qu'ils peuvent accomplir au chantier, soient données d'ici le 20 juillet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Gavillet, l'expression de nos meilleures salutations.

[REDACTED]  
Chef chantier  
Projet Pérignonka

p. j.

c. c. MM. [REDACTED]

**Projet Pérignon - Liste du personnel avec permis de travail**

Nom	Prénom	Employeur	Fonction	Remarques
-----	--------	-----------	----------	-----------

**ATELIER MECANIQUE**

Quart de jour:

[REDACTED]		Bauer	Responsable Atelier Mécanique	
[REDACTED]		Bauer	Mécanicien Spécialiste Vibrocompactage	

Quart de soir:

[REDACTED]		Bauer	Mécanicien Spécialiste Vibrocompactage	
------------	--	-------	--	--

**VIBROCOMPACTAGE**

Quart de jour:

[REDACTED]		Bauer	Opérateur vibreur grande profondeur	
xx	xx	Bauer	Opérateur vibreur / Formateur*	
xx	xx	Bauer	Opérateur vibreur / Formateur*	

Quart de soir:

xx	xx	Bauer	Opérateur vibreur grande profondeur	
xx	xx	Bauer	Opérateur vibreur / Formateur*	
xx	xx	Bauer	Opérateur vibreur / Formateur*	

**FORAGES ET INJECTION**

Quart de jour:

[REDACTED]		Bauer	Opérateur / Technicien Electronique Pompe à Injection	
[REDACTED]		Bauer	Opérateur - Foreuse/ Formateur*	
[REDACTED]		Bauer	Opérateur - Foreuse/ Formateur*	

Quart de soir:

[REDACTED]		Bauer	Opérateur / Technicien Électronique Pompe à Injection	
xx	xx	Bauer	Opérateur - Foreuse/ Formateur*	
xx	xx	Bauer	Opérateur - Foreuse/ Formateur*	

**PAROIS ETANCHES**

Quart de jour :

xx	xx	Bauer	Mécanicien - Spécialiste haveuse	
[REDACTED]		Bauer	Opérateur haveuse #1	
xx	xx	Bauer	Opérateur haveuse #2	
xx	xx	Bauer	Opérateur benne hydraulique # 1 / Formateur*	
xx	xx	Bauer	Opérateur benne hydraulique # 2 / Formateur*	

Quart de soir:

xx	xx	Bauer	Mécanicien - Spécialiste haveuse	
[REDACTED]		Bauer	Opérateur haveuse # 1	
xx	xx	Bauer	Opérateur haveuse # 2	
xx	xx	Bauer	Opérateur benne hydraulique # 1 / Formateur*	
xx	xx	Bauer	Opérateur benne hydraulique # 2 / Formateur*	

Employés Bauer formateur : formation initiale du personnel local assurée par un opérateur spécialisé Bauer pour ce poste